

Lucent serait sanctionné par la SEC : 25 millions \$!

Décidément, la transparence n'est plus un vain mot. Une telle amende proposée par la SEC est peu courante, car Lucent avait négocié un arrangement de principe qui ouvrait une période probatoire de deux ans, s'agissant des problèmes apparus dans les comptes du groupe. Selon ce compromis, signé en février 2003, Lucent ne devait pas se voir infliger de peine ni de réajustement financier. La demande de sanction de la SEC intervient après que le géant des télécoms a été accusé de manquer de coopération dans les investigations menées par des audits au nom de l'autorité de la Bourse. Ce qui est notamment reproché à Lucent c'est que l'un de ses avocats a révélé au magazine Fortune qu'il avait été signé un « deal » de 128 millions de dollars entre Lucent et Winstar Communications. Cette déclaration a été démentie. Mais pas d'explication depuis, semble-t-il... (A suivre)